

# Module 1 - Le concept et l'histoire des droits humains

## Objectifs

À la fin de ce module, l'étudiante sera familiarisée avec l'histoire et le concept des droits de la personne et les principaux documents qui ont contribué à leur développement.

---

## Que sont les droits de la personne?

---

*Tous les droits de la personne sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés.*

Déclaration et le Programme d'action de Vienne, 1993, article 5

Les droits de la personne sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de la personne sans discrimination et sur un pied d'égalité. Ces droits sont intimement liés, interdépendants et indivisibles.

Les droits de la personne sont universels. Ils sont souvent reflétés dans la loi et garantis par elle, sous forme de traités, de droit coutumier international, de principes généraux et autres sources de droit international. La législation internationale sur les droits de la personne stipule que les gouvernements sont tenus d'agir d'une certaine manière ou de renoncer à certains actes afin de promouvoir et protéger les droits et les libertés fondamentales de certaines personnes ou groupes.

### ❖ Universels et inaliénables

Le principe de l'universalité des droits de la personne est la pierre angulaire de la législation internationale des droits de la personne. Le principe, proclamé pour la première fois dans [la Déclaration universelle des droits de la personne en 1948](#), a été réitéré dans de nombreuses conventions, déclarations et résolutions. [La Conférence mondiale de Vienne sur les droits de la personne de 1993](#) a noté, par exemple, que les États ont pour devoir de promouvoir et protéger tous les droits de la personne et toutes les libertés fondamentales, quel que soit le système politique, économique ou culturel.

Tous les États ont ratifié au moins un des traités fondamentaux sur les droits de la personne et 80 pour cent ont ratifié quatre ou davantage, montrant ainsi que

les États acceptent des textes qui leur imposent des obligations légales et donnent une forme concrète au principe d'universalité. Certaines normes fondamentales des droits de la personne jouissent de la protection universelle du droit coutumier international, qui ne connaît ni frontières, ni barrières de civilisations.

Les droits de la personne sont inaliénables. Ils ne peuvent être abrogés, sauf dans des circonstances particulières et conformément à une procédure spécifique. Le droit à la liberté peut, par exemple, être limité si un tribunal reconnaît la personne coupable d'un crime.

### ❖ **Interdépendants et indivisibles**

Tous les droits de la personne sont indivisibles, qu'ils soient civils ou politiques, notamment le droit à la vie, à l'égalité devant la loi et la liberté d'expression ; les droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit au travail, à la sécurité sociale et à l'éducation ; ou les droits collectifs, tels que le droit au développement et à l'autodétermination, sont indivisibles, liés et interdépendants.

*L'amélioration d'un droit facilite le progrès des autres. De la même manière, la privation d'un droit a un effet négatif sur les autres.*

### ❖ **Égaux et non discriminatoires**

La non-discrimination est un principe universel dans la législation internationale des droits de la personne. Le principe existe dans tous les grands traités sur les droits de la personne et sert de thème central à certaines conventions internationales comme la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#) et la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#).

Le principe de la non discrimination en matière de droits de la personne et de libertés s'applique à toutes les personnes et interdit toute discrimination basée sur une liste non exhaustive et comprenant le sexe, la race, la couleur, etc. Ce principe s'accompagne **du principe de l'égalité**, qui figure dans l'article premier de la [Déclaration universelle des droits de la personne](#) : « *Tous les êtres humains naissent libre et égaux en dignité et en droits* ».

### ❖ **À la fois des droits et des obligations**

**Les droits de la personne impliquent à la fois des droits et des obligations.** Le droit international impose aux États l'obligation et le devoir de respecter,

protéger et instaurer les droits de la personne. **Respecter** les droits de la personne signifie que les États évitent d'intervenir ou d'entraver l'exercice des droits de la personne. **Protéger** signifie que les États doivent protéger les individus et les groupes contre les violations des droits de la personne. **Instaurer** signifie que les États doivent prendre des mesures positives pour faciliter l'exercice des droits fondamentaux de la personne. Au niveau individuel, nous avons certes le droit d'exercer nos droits de la personne, mais nous devons aussi respecter les droits des autres.<sup>1</sup>

❖ **N.B!**

Le texte original sur le site du [Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies](#) utilise le terme « **droits de l'homme** » plutôt que « **droits de la personne** » ou « **droits humains** ». Il s'agit d'un terme vieillit nous rappelant que les droits étaient à l'origine réservés seulement aux hommes (*blancs, possédant de la propriété/libres*). Même si en anglais, le terme utilisé est maintenant « **human rights** » (« *droits humains* »), les francophones (*surtout en France en raison de l'Académie française qui n'aime pas féminiser et c'est le français de France qui est utilisé à l'ONU*) utilisent toujours l'expression « **droits de l'homme** ». Je suis d'avis que si une tradition linguistique exclut la moitié de la population mondiale (*alors que les droits appartiennent à tous et toutes de façon égale*), elle doit être abandonnée. **J'utiliserai donc pour ce cours les expressions « droits de la personne » et « droits humains »**, à l'exception des noms de traités et d'organes.

❖ **Les droits de la personne sont généralement divisés en trois générations ou dimensions:**

- ✓ **Première génération: les droits civils et politiques** tels que le droit à la vie et l'intégrité physique, l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé, la protection contre la torture, la liberté de pensée, d'expression et de religion, le droit de vote, l'interdiction globale de la discrimination.
- ✓ **Deuxième génération: les droits économiques, sociaux et culturels** tels que le droit au travail et à un salaire décent, le droit de former des syndicats, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection des familles, des femmes enceintes, des mères et des enfants, le droit à un niveau de vie décent, y compris le droit à une nourriture suffisante, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, le droit à l'éducation, et le droit de participer à la vie culturelle.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, Que sont les droits de la personne?, en ligne : [Haut-commissariat aux droits de la personne](#).

- ✓ **Troisième génération: les droits collectifs** tels que le droit à l'autodétermination, le droit au développement, le droit à un environnement propre, et le droit à la paix.

---

## L'histoire des droits humains

---

### Vidéo : [L'histoire des droits humains](#)

#### ❖ **Le cylindre de Cyrus** (*Autour de 539-530 avant JC, de Babylon, sud de l'Irak*)

**Le cylindre de Cyrus** a été découvert en 1878 sur le site de Babylone. Ce cylindre d'argile est inscrit en babylonien cunéiforme. Maintenant situé au British Museum, il comprend un compte rendu détaillé par Cyrus le Grand (600-529 avant JC) de sa conquête de Babylone en 539 avant JC et de son traitement humain de ses sujets conquis.

L'inscription (*incomplète*) sur le cylindre commence par décrire les actes criminels du roi babylonien Nabonide, ainsi que la façon dont Marduk, le dieu babylonien, avait cherché un nouveau roi et choisi Cyrus. Il se poursuit avec le fameux: «Je suis Cyrus, roi du monde, le grand roi, puissant roi, roi de Babylone, roi de Sumer et d'Akkad, roi des quatre coins du monde». Après une description de l'ascendance de Cyrus et le protocole royal, **il poursuit en expliquant comment Cyrus établi la paix et a aboli le travail forcé** : « *Les gens de Babylone... le joug honteux leur a été retiré* ». L'inscription se poursuit en détaillant les activités de construction réparatrices à Babylone ainsi en demandant des prières pour Cyrus.<sup>2</sup>

Bien que les Juifs ne soient pas mentionnés dans le présent document, leur retour en Palestine après leur expulsion par Nabuchodonosor, il faisait partie de sa politique. Démontrant davantage sa tolérance religieuse, Cyrus a restauré les cultes locaux en permettant de retourner les images de dieux dans leurs sanctuaires. **Ce cylindre a parfois été décrit comme la « première charte des droits de la personne »**, mais il reflète en fait une longue tradition en Mésopotamie où, à partir du troisième millénaire avant JC, les rois ont commencé leurs règnes par des déclarations de réformes.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Cyrus Sorat, *Cyrus The Great*, en ligne : [Cyrus The Great](#) (traduit par la professeure).

<sup>3</sup> Le British Museum, *The Cyrus Cylinder*, en ligne : [Le British Museum](#) (traduit par la professeure).

## Le texte du cylindre de Cyrus



### ❖ Magna Carta

Le 15 Juin, 1215, dans un champ à Runnymede, le roi Jean a apposé son sceau à la **Magna Carta**. Face à 40 barons rebelles, il consentit à leurs demandes en vue d'éviter la guerre civile. Seulement 10 semaines plus tard, le pape Innocent III annula l'accord, et l'Angleterre plongea dans la guerre interne.

Bien que la Magna Carta a échoué à résoudre le conflit entre le roi Jean et ses barons, elle a été rééditée à plusieurs reprises après sa mort.<sup>4</sup>

La Magna Carta est l'un des documents les plus célèbres de l'histoire anglaise, mais des interprétations subséquentes ont eu tendance à occulter sa signification réelle en 1215. Ce document emblématique n'était pas destiné à être une déclaration de principe juridique durable. Il était une solution pratique à une crise politique qui d'abord servi les intérêts des plus hauts rangs de la société féodale en réaffirmant le pouvoir de la coutume de limiter le comportement despotique du roi.

**La majorité des clauses de la Magna Carta traite de la réglementation des coutumes féodales et le fonctionnement du système de justice, pas de la théorie juridique et des droits.** L'exploitation démesurée du roi Jean de ses droits féodaux et son administration de la justice impitoyable étaient au cœur des griefs des barons.

Toutes sauf trois des clauses Magna Carta sont maintenant devenues désuètes et ont été abrogées, mais la manière flexible dont la charte a été réinterprétée à travers les siècles a garanti son statut et sa longévité. **L'une de ces trois clauses défend la liberté et les droits de l'Église d'Angleterre, une autre confirme les libertés et les coutumes de Londres et d'autres villes, mais la troisième est la plus célèbre :**

---

<sup>4</sup> US National Archives and Records Administration, Magna Carta, en ligne : [archives.gov](http://archives.gov) (traduit par la professeure).

**« Aucun homme libre ne sera saisi, ni emprisonné ou dépossédé de ses droits ou possessions, ou hors la loi ou exilé, ni nous ne procéderons à la force contre lui, sauf par le jugement légal de ses pairs ou par la loi du royaume. Nous ne vendrons à personne, ni ne nierons ou retarderons à personne le droit ou la justice ».**

Cette déclaration de principe, enfouie au plus profond de la Magna Carta, était considérée d'aucune importance particulière en 1215, mais son adaptabilité intrinsèque a permis aux générations successives de la réinterpréter à leurs propres fins, ce qui en a assuré sa longévité. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le Parlement y a vu la garantie du procès devant jury. Sir Edward Coke l'a interprétée comme une déclaration de la liberté individuelle dans son conflit avec les rois Stuart début et elle a des échos résonnants dans la Bill of Rights américain et la Déclaration universelle des droits de la personne.

Mais le véritable héritage de la Magna Carta comme un tout, c'est qu'elle limite l'autorité du roi en établissant le principe fondamental que la loi était une puissance dans son propre droit à laquelle le roi devait se soumettre.<sup>5</sup>

#### [Le texte de la Magna Carta](#)



#### ❖ **Le Bill of Rights britannique de 1689**

**Le Bill of Rights** est une loi du Parlement d'Angleterre. Il a été adopté par le Parlement le 16 décembre 1689. Il était une reformulation sous forme de lois de la Déclaration des Droits présenté par le « *Convention Parliament* » à William et Mary en mars 1689, les invitant à devenir souverains conjoints de l'Angleterre.

**Il fixe des limites sur les pouvoirs du souverain et énonce les droits du Parlement et les règles pour la liberté de parole au Parlement, l'obligation**

---

<sup>5</sup> The British Library, Magna Carta: The Basics, en ligne : [The British Library](#) (traduit par la professeure).

**de tenue d'élections régulières au Parlement et le droit de pétition devant le monarque, sans crainte de représailles.** Il a rétabli la liberté des protestants d'avoir des armes pour leur défense dans les limites de la loi, et a condamné Jacques II d'Angleterre pour avoir « *forcé plusieurs bons sujets étant protestants à être désarmés au moment même où les papistes étaient tous deux armés et embauché à l'encontre de la loi* ».

Ces idées sur les droits reflètent celles du penseur politique John Locke et elles sont rapidement devenues populaires en Angleterre. La déclaration énonce également ou, de l'avis de ses rédacteurs, réaffirme certaines exigences constitutionnelles de la Couronne d'obtenir le consentement du peuple, tel que représenté au Parlement.<sup>6</sup>

### [Le texte du British Bill of Rights 1689](#)



### ❖ **Les Chartes de la liberté américaines**

***La Déclaration d'indépendance américaine*** : Rédigée par Thomas Jefferson entre le 11 juin et le 28 juin, 1776, la Déclaration d'Indépendance est à la fois le symbole de liberté le plus cher de la nation et le monument le plus durable de Jefferson. Ici, dans des phrases exaltées et inoubliables, Jefferson a exprimé les convictions habitant les esprits et les cœurs du peuple américain. La philosophie politique de la Déclaration n'est pas nouvelle; ses idéaux de liberté individuelle avait déjà été exprimée par John Locke et les philosophes continentaux. Qu'est-ce Jefferson a fait était de résumer cette philosophie par des « *vérités évidentes* » et dresser une liste de griefs contre le roi, afin de justifier devant le monde la rupture des liens entre les colonies et la mère patrie, l'Angleterre.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> Wikipedia, Bill of Rights 1689, en ligne : [Wikipedia](#) (traduit par la professeure).

<sup>7</sup> US National Archives and Records Administration, La Déclaration d'Indépendance, en ligne : [archives.gov](#) (traduit par la professeure).

## Le texte de la Déclaration d'indépendance



**La Constitution des États-Unis d'Amérique** : L'Assemblée fédérale était réunie à la « *State House* » (Independence Hall) à Philadelphie le 14 mai 1787 afin de réviser les articles de la Confédération. Parce que les délégations de seulement deux États étaient présentes au début, les membres ont ajourné au jour le jour jusqu'à ce qu'un quorum de sept États ait été obtenu le 25 mai. Suite aux discussions et débats, il est devenu clair à la mi-juin qu'au lieu de modifier les articles existants, l'Assemblée allait rédiger un cadre de gouvernement entièrement nouveau. Tout au long de l'été, à huis clos, les délégués ont débattu, et remanié les articles de la nouvelle Constitution. Parmi les principaux points litigieux étaient combien de pouvoir serait accordé au gouvernement central, le nombre de représentants au Congrès pour chaque État, et comment ces représentants devraient être élus directement par le peuple ou par les législateurs de l'État. Étant le fruit du travail de beaucoup d'esprits, la Constitution se présente comme un modèle de coopération entre hommes d'État et de l'art du compromis.<sup>8</sup>

## Le texte de la Constitution des États-Unis d'Amérique



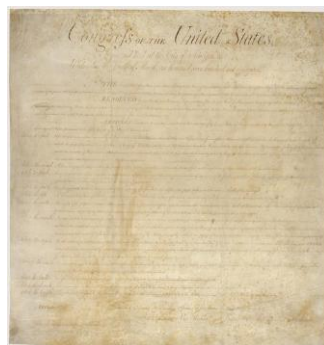
---

<sup>8</sup> US National Archives and Records Administration, La Constitution des États-Unis d'Amérique, en ligne : [archives.gov](https://www.archives.gov) (traduit par la professeure).

**La Déclaration des droits des États-Unis** : Au cours des débats sur l'adoption de la Constitution, ses détracteurs ont à plusieurs reprises déclaré que la Constitution tel que rédigée ouvrirait la voie à la tyrannie par le gouvernement central. Frais dans leur esprit était le souvenir de la violation des droits civils britanniques avant et pendant la Révolution. Ils ont alors demandé une « *charte des droits* » qui énoncent les droits de chaque citoyen. Plusieurs délégations d'État dans leur ratification formelle de la Constitution ont demandé ces modifications, d'autres ont ratifié la Constitution sachant que les amendements seraient offerts.

Le 25 Septembre 1789, le premier Congrès des États-Unis a donc proposé aux législatures des États 12 amendements à la Constitution répondant aux objections les plus souvent avancées contre elle. Les deux premiers amendements proposés, qui portent sur le nombre d'électeurs pour chaque représentant et la rémunération des membres du Congrès, n'ont pas été ratifiés. Les articles 3 à 12, cependant, ratifiés par les trois quarts des législatures d'État, constituent les 10 premiers amendements de la Constitution, connus sous le nom de la Déclaration de droits ou Bill of Rights.<sup>9</sup>

#### [Le texte de la Déclaration des droits](#)



#### ❖ **La Déclaration des droits de la personne et du citoyen**

**La Déclaration des droits de la personne et du citoyen** est l'une des chartes fondamentales des libertés humaines, contenant les principes qui ont inspiré la Révolution française de 1789. Ses 17 articles, adoptés entre le 20 et 26 août, 1789, par l'Assemblée nationale de France, a servi de préambule de la Constitution de 1791.

**Le principe de base de la Déclaration, c'est que tous « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » ([article 1](#))**, qui ont été spécifiés

---

<sup>9</sup> US National Archives and Records Administration, La Déclaration des droits, en ligne : [archives.gov](http://archives.gov) (traduit par la professeure).

comme étant les droits à la liberté, la propriété privée, l'inviolabilité de la personne, et la résistance à l'oppression ([article 2](#)). Le document reflète les intérêts des élites qui l'ont écrit: la propriété a reçu le statut d'un droit inviolable ([article 17](#)).

**Les sources de la Déclaration** incluent les grands penseurs du siècle des Lumières français, tels que Montesquieu, qui avait exhorté la séparation des pouvoirs, et Jean-Jacques Rousseau, qui a écrit sur la volonté générale, le concept que l'État représente la volonté générale des citoyens. L'idée que l'individu doit être protégé contre la police ou les actions judiciaires arbitraires a été pensée par les parlements du 18<sup>e</sup> siècle, ainsi que par des écrivains tels que Voltaire. Juristes et des économistes français tels que les physiocrates avaient insisté sur l'inviolabilité de la propriété privée. D'autres influences sur les auteurs de la Déclaration furent des documents étrangers, tels que la Déclaration des droits de Virginie (1776) en Amérique du Nord et les manifestes du mouvement patriote hollandais des années 1780. La Déclaration française est allée au-delà de ces modèles, cependant, dans sa portée et dans sa prétention à être fondée sur des principes qui sont fondamentaux pour l'homme et donc universellement applicable.

**La Déclaration est également une attaque contre le régime prérévolutionnaire monarchique.** L'égalité devant la loi devait remplacer le système des privilèges qui a caractérisé l'ancien régime. Les procédures judiciaires devaient empêcher les abus par le roi ou son administration, tels que la lettre de cachet, une communication privée du roi, souvent utilisé pour donner un avis sommaire d'emprisonnement. Malgré les objectifs limités des rédacteurs de la Déclaration, ses principes (*en particulier l'article 1*) pourraient être interprétés logiquement comme appuyant la démocratie politique et même la social-démocratie.<sup>10</sup>

### [Le texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen](#)

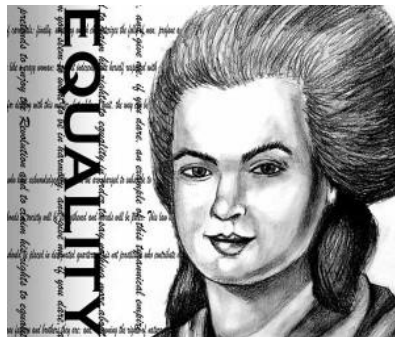


---

<sup>10</sup> Encyclopædia Britannica, Déclaration des droits de la personne et du citoyen, en ligne : [Encyclopædia Britannica Édition universitaire en ligne 2012](#) (traduit par la professeure).

***Olympe de Gouges et la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne:***  
Olympe de Gouges est née Marie de Gouzes en 1745 de parents de la classe ouvrière. Elle s'installe à Paris et en 1778 change son nom et devient Olympe de Gouges. Malgré de faibles compétences en langue, elle gagne sa vie en tant que dramaturge populaire et prend sa place au milieu des intellectuels français qui appuient la Révolution française. **Elle est également une ardente défenseuse des femmes et tente de pousser les femmes à s'organiser de manière à améliorer leur sort dans la société française.** Après la publication de la Déclaration des droits de la personne et du citoyen, **Olympe de Gouges écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791.** Et après l'apparition du Contrat social de Rousseau, elle écrit immédiatement sa version du Contrat social, un travail dans lequel elle propose l'égalité des sexes dans le mariage. Elle a soutenu la Révolution française et a écrit plus de 30 pamphlets politiques pour faire avancer sa cause. Lorsque la Révolution battait son plein et Robespierre a lancé le règne de la Terreur, Olympe était l'une des rares figures publiques à le dénoncer pour cette action. Cet acte de courage moral allait lui coûter cher. Elle sera guillotinée en tant que « **réactionnaire** » en 1793 après la publication de « *Les trois umes, or Le salut de la Patrie, par un voyageur aérien* ». Elle est considérée comme une martyre.<sup>11</sup>

### **Le texte de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**



### ❖ **La Déclaration universelle des droits de l'homme**

***Histoire:*** La **Société des Nations** était une organisation intergouvernementale fondée en 1919 lors de la Conférence de la paix de Paris qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. **Ce fut la première organisation internationale permanente dont la mission principale était de maintenir la paix mondiale.** Elle a eu un certain succès dans l'utilisation de traités sur les droits des minorités pour protéger les minorités nationales en Europe, mais l'effort a pris fin avec la montée de l'Allemagne nazie et le début de la Seconde Guerre mondiale. Les pays

---

<sup>11</sup> Kate Lindemann, Olympe de Gouges, en ligne : [Women-philosophers.com](http://Women-philosophers.com) (traduit par la professeure).

luttant contre l'Allemagne hitlérienne ont décidé que, après leur victoire, une nouvelle organisation internationale serait nécessaire pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, et que la garantie des droits de la personne dans tous les pays aiderait à réduire la probabilité de l'avènement de grandes guerres. L'Organisation des Nations Unies fut créée en 1945. Sa Charte a établi des objectifs de protection des générations futures du « fléau de la guerre » et la promotion de « droits fondamentaux » et la « dignité et la valeur de la personne humaine ». Peu de temps après sa fondation, l'ONU a créé un comité ayant la charge d'écrire une charte internationale des droits. Ce document devait être similaire aux projets de loi historiques de droits tels que la [Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen \(1789\)](#) et le [Bill of Rights américain \(1791\)](#), mais devait s'appliquer à chaque personne dans chaque pays.<sup>12</sup>

Le document qu'ils ont pris en considération, le projet de Déclaration sur les droits et les libertés fondamentales, qui deviendra plus tard [la Déclaration universelle des droits de l'homme \(DUDH\)](#), a été abordé à la première session de l'Assemblée générale en 1946. L'Assemblée l'a examiné et l'a transmis à la Commission des droits de la personne. La Commission, à sa première session au début de 1947, a autorisé ses membres à formuler ce qu'elle a appelé « un avant-projet de la Charte internationale des droits de la personne » (*International Bill of Rights*). Plus tard, le travail a été repris par un comité de rédaction officiel composé de 9 membres de la Commission de huit États, choisis en tenant compte d'une répartition géographique.

**Eleanor Roosevelt**, la veuve du président américain Franklin D. Roosevelt, a présidé le comité de rédaction de la **DUDH**. Avec elle étaient René Cassin de la France, qui a composé la première ébauche de la Déclaration, le Rapporteur du Comité Charles Malik du Liban, Vice-président Peng Chun Chang de la Chine, et John Humphrey du Canada, Directeur de la Division des droits de la personne de l'ONU, qui a préparé le plan de la Déclaration. Mais Mme Roosevelt était reconnue comme la force motrice pour l'adoption de la Déclaration. Le reste du comité était composé d'Alexandre Bogomolov (URSS), Charles Dukes (Royaume-Uni), William Hodgson (Australie) et Hernan Santa Cruz (Chili).

La version finale rédigée par René Cassin fut remise à la Commission des droits de la personne, qui se tenait à Genève. **Le projet de déclaration envoyé à tous les États membres de l'ONU pour leurs commentaires fut connu sous le nom du projet de Genève**. Ce projet fut proposé en septembre 1948 avec plus de 50 États membres participant à la rédaction finale. Par sa résolution 217 A

---

<sup>12</sup> Nickel, James, Les droits humains, en ligne : [L'Encyclopédie de la Philosophie de Stanford](#) (Édition d'automne 2010) (traduit par la professeure).

(III) du 10 décembre 1948, l'Assemblée générale, réunie à Paris, a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme avec huit nations qui se sont abstenus lors du vote mais aucune opposition.<sup>13</sup>

**La DUDH est généralement reconnue comme le fondement du droit international des droits humains.** Bien que certains diplomates aient espéré un traité contraignant que les pays désirant rejoindre l'**ONU** devraient adopter, la Déclaration universelle est un ensemble de normes recommandées plutôt qu'un traité contraignant. A l'heure actuelle, cependant, la quasi-totalité des normes de la Déclaration universelle ont été incorporées dans des traités des Nations Unies qui ont été largement ratifiés. La Déclaration universelle est une étonnante réussite en tant que modèle pour l'adoption subséquente de traités relatifs aux droits de la personne et auprès de nombreux pays qui ont intégré la liste des droits dans leurs constitutions et leurs déclarations de droits nationales. La Déclaration universelle, et les traités qui ont suivi, définissent en grande partie ce que les gens aujourd'hui veulent dire quand ils parlent de droits humains.

### **Eleanor Roosevelt**



***La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce une liste de trente droits humains spécifiques que les pays doivent respecter et protéger.***

***Ces droits spécifiques peuvent être divisées en six familles ou plus :***

- ✓ les droits liés à la sécurité qui protègent les personnes contre les crimes tels que le meurtre, les massacres, la torture et le viol;
- ✓ les droits liés à la défense (ou de juste procédure judiciaire) qui protègent contre les abus du système juridique tels que l'emprisonnement sans procès, les procès secrets, et les punitions excessives;
- ✓ les droits liés à la liberté qui protègent les libertés de croyance, d'expression, d'association, de réunion, et de mouvement;

---

<sup>13</sup> Nations Unies, DUDH : L'histoire du document, en ligne : [Nations Unies](#) (traduit par la professeure).

- ✓ les droits liés au politique qui protègent la liberté de participer à la vie politique à travers des actions telles que communiquer, se rassembler, protester, voter, et servir dans la fonction publique;
- ✓ les droits liés à l'égalité qui garantissent l'égalité des citoyens, l'égalité devant la loi, et la non-discrimination;
- ✓ les droits sociaux (ou liés au « *bien-être* ») qui nécessitent la garantie d'éduquer tous les enfants et de protéger tous les humains contre l'extrême pauvreté et la famine.

Une autre famille qui pourrait être incluse est la famille des droits collectifs ou de groupe. La Déclaration universelle ne comprend pas les droits des groupes, mais plusieurs traités ultérieurs les protègent. Les droits de groupe comprennent des protections des groupes ethniques contre le génocide et contre l'appropriation de leurs territoires et ressources nationales par les États.<sup>14</sup>

**Vidéo :** [Eleanor Roosevelt s'adresse aux Nations Unies sur l'adoption de la DUDH](#) (Eng. seulement)

### [Le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme](#)




---

## **Les fondements philosophiques des droits de la personne**

---

**À travers l'histoire et les sociétés, la justification philosophique et l'origine des droits de la personne a changé.** En outre, les droits naturels et imprescriptibles ont eu leurs détracteurs, et même ceux qui étaient en faveur de ces droits avaient des questions. Ainsi, la difficulté concernait la philosophie sous-jacente à partir de laquelle la notion de droits a été dérivée.

**Les droits de la personne peuvent être considérés comme des idées morales connues sous le nom de droits naturels, issus de la loi naturelle, qui dans la civilisation chrétienne était liée au caractère moral donné par Dieu à sa création.** Ceci est très clair, par exemple, quand on lit les travaux de John Locke

---

<sup>14</sup> Nickel, supra note 1.

(1632-1704), qui a jeté les bases d'une grande partie de l'enthousiasme ultérieure pour les droits. Toutefois, la période dans laquelle la théorisation des premiers droits a eu lieu était aussi la période pendant laquelle le théisme chrétien perdit peu à peu son emprise sur l'allégeance des philosophes.

La raison humaine est venue remplacer la parole de Dieu comme la plus haute autorité, fracturant la logique de la loi et du devoir naturels qui se trouvait derrière le cadre chrétien des droits naturels. De nouvelles théories ont été développées par Hugo Grotius (1583-1645) et Thomas Hobbes (1588-1679), par exemple et ont cherché à tirer des droits, non pas de la loi naturelle (ordonnée par Dieu), mais de notre humanité. Bien que ces théories ont été pendant un certain temps réprimées par la réapparition de théories du droit naturel (comme celles de Samuel Pufendorf (1632-1694)), elles ont néanmoins ajoutées au changement de culture qui met en lumière l'autonomie morale de l'individu, réduit l'importance de la structure loi naturelle/devoir/droits, et redirigé l'imagination populaire vers l'idée de droits fondamentaux et inaliénables; des droits naturels dérivés non pas de la loi naturelle de Dieu mais de notre humanité naturelle. Au fil du temps, l'idée des droits naturels devint de plus en plus politiquement efficace, elle devint également plus philosophiquement fragile. Si les droits naturels ne sont plus justifiés par appel direct à Dieu via l'intermédiaire de la loi naturelle, comment sont-ils justifiés? La nature comprend un nombre ahurissant de valeurs, sans consensus sur celles qui sont les « *bonnes* ». Il semblerait que le sort des droits naturels est d'être une idée politique qui est venue trop tard pour se voir attribuer une respectabilité philosophique.

### ❖ Les premiers critiques des droits

Au moment des déclarations des droits française et américaine, certains philosophes ont sévèrement critiqué l'idée des droits naturels. Ces attaques sont venues de toutes parts du spectre philosophique : des conservateurs, des libéraux (en particulier des utilitaristes) et des socialistes (voir l'encadré 1.2).

### Box 1.2 The Philosophers on the Rights of Man

#### **Bentham (1748–1832)**

How stands the truth of things? That there are no such things as natural rights—no such things as rights anterior to the establishment of government—no such things as natural rights opposed to, in contradistinction to, legal: that the expression is merely figurative; that when used, in the moment you attempt to give it a literal meaning it leads to error, and to that sort of error that leads to mischief—to the extremity of mischief. ('Anarchical Fallacies', see Bentham (1843))

#### **Burke (1729–1797)**

As to the share of power, authority, and direction which each individual ought to have in the management of the state, that I must deny to be amongst the direct original right of man in civil society; for I have in my contemplation the civil social man, and no other. It is a thing to be settled by convention. (*Reflections on the Revolution in France*, see Burke (1971))

#### **Marx (1818–1883)**

Thus none of the so called rights of man goes beyond egoistic man, man as he is in civil society, namely an individual withdrawn behind his private interests and whims and separated from the community. Far from the rights of man conceiving of man as a species-being . . . The

only bond that holds them together is natural necessity, need and private interest, the conservation of their property and egoistic person. ('On "the Jewish Question"', see Marx (1987))

#### **Hobbes (1588–1679)**

The Right of Nature . . . is the Liberty each man hath, to use his own power, as he will himselfe, for the preservation of his own nature; that is to say, of his own Life; and consequently, of doing any thing, which in his own Judgement, and Reason, hee shall conceive to be the aptest means thereunto. (*Leviathan*, see Hobbes (1968))

#### **Locke (1632–1704)**

Men being . . . by nature all free, equal, and independent, no one can be put out of his estate and subjected to the political power of another without his consent. (*The Second Treatise of Government*, see Locke (1952))

#### **Kant (1724–1804)**

So act that the maxim of your will can at the same time be a universal law . . . Treat all humans as ends in themselves rather than as mere means . . . Conduct yourself as a member of a kingdom of ends. (*Groundwork for the Metaphysics of Morals*, see Kant (2002))

(Edmundson, 2004)

Les conservateurs sont le plus souvent représentés par Edmund Burke (1729-1797), auteur de *Réflexions sur la Révolution en France* où la Déclaration française des droits de la personne et du citoyen est dénoncée en des termes forts. Burke a dénoncé le raisonnement expliquant pourquoi les gens ont des droits. Il ne rejetait pas les droits en tant que tels, mais il rejetait l'idée que les droits étaient naturels, qu'ils existent comme un « pivot d'Archimède » au-delà du gouvernement par lequel le gouvernement pourrait être jugé. Au contraire, dit-il, l'homme a des droits en raison des traditions et des institutions de sa société. Les droits étaient les droits des Anglais ou des Français, et non pas de la personne. Différentes communautés politiques peuvent construire différents droits, a-t-il soutenu. La tentative d'imposer une liste de droits abstraits sur tous les hommes entraînerait la destruction des liens sociaux, l'éruption du chaos et, éventuellement, la tyrannie; une théorie qui fût confirmée pour Burke par les événements ultérieurs en France.

**Les libéraux, surtout les utilitaristes, ont également attaqué des droits naturels.** Jeremy Bentham (1748-1832) a déclaré dans « *Sophismes anarchiques* » : « *Les droits naturels est un simple non-sens : les droits naturels et imprescriptibles, un non-sens rhétorique - un non-sens sur des échasses.* » Les droits naturels sont des « *phénomènes métaphysiques irréels* », des droits irréelles qui découlent d'une loi irréelle, la loi naturelle, qui elle-même a été rejetée en raison de l'absence d'un législateur divin. Si l'on voulait faire avancer la

démocratie libérale, on doit parler de la réforme des lois et des droits réels, des lois et des droits positifs et non des lois et des droits fantaisistes.

**Les radicaux ont critiqué les droits de la personne parce qu'ils sont les droits de la personne bourgeois.** Les droits à la liberté, la propriété et la sécurité personnelle a donné à l'entrepreneur beaucoup de liberté de jeu dans ses occupations capitalistes. On se soucie peu du bien-être économique des masses. La passion de Karl Marx (1818-1883) était l'émancipation du prolétariat ou travailleurs à salaire, devant être établie par la révolution, avec le soutien d'une science rigoureuse. Dans la pratique, pour Marx, les droits faisaient partie du système général de domination capitaliste qui fait obstacle à la pleine et réelle réalisation de l'égalité et du bien être de tous les êtres humains.

La grande ironie de la révolution des droits, alors, est que, juste au moment où le langage des droits naturels est devenu extraordinairement efficace dans le traitement des questions sociales et politiques, les principaux courants de pensée politique et philosophique sont devenus ambivalents quant à l'idée.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Anthony J. Langlois, Les Fondements normatifs et théoriques des droits humains, en ligne : [Oxford University Press](#)